



**Arrêté de délégation de fonction d'Officier d'état civil  
à un fonctionnaire titulaire de la commune**

Vu l'article R 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer, sous sa responsabilité et sa surveillance, à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune les fonctions qu'il exerce en tant qu'Officier de l'Etat Civil,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame BASTIANAGGI Danielle, fonctionnaire titulaire exerçant l'emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, est déléguée, sous notre surveillance et notre responsabilité, dans les fonctions d'Officier d'Etat Civil.

A ce titre Mme BASTIANAGGI Danielle est exclusivement chargée de :

- La réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants, de déclaration parentale conjointe, de changement de nom de l'enfant, de changement ou rectification de prénom, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom ou prénom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation.

- Réceptionner, enregistrer, modifier, dissoudre et signer tous les documents relatifs aux PACS.
- La transcription et la mention en marge de tous les actes et jugements sur les registres de l'Etat Civil.
- Dresser tous les actes relatifs aux déclarations évoquées ci-dessus.
- Délivrer toutes copies des extraits d'Etat Civil.
- Délivrer ou compléter les livrets de famille.

**Article 1 :** La signature par Madame BASTIANAGGI Danielle des pièces et actes relevant de la délégation définie à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du maire ».

**Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise au :

- au Trésorier Municipal.
- à Monsieur le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.
- au Centre de Gestion de la Fonction Territoriale de la Corse.
- à l'intéressé.

Notifié le :

Signature de l'agent :

Fait à Ucciani, le 02 juin 2020.

Le Maire, Jean-Luc GIOCANTI

